

## Hausses de taux : les avantages d'une saine gestion du portefeuille



### DAVID LEMIEUX

Vice-président et directeur général,  
Valeurs mobilières Desjardins

Les décorations sont rangées et la famille est repartie... La frénésie des Fêtes maintenant derrière nous laisse tranquillement place à un rythme de vie plus normal. Alors, que nous réserve la nouvelle année, et quelles leçons pouvons-nous tirer de celle qui s'est terminée?

Tout d'abord, en mon nom et en celui de toutes les équipes de Valeurs mobilières Desjardins, je tiens à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024. Puisse-t-elle vous apporter bonheur, prospérité, et surtout, santé.

### Maintenant, que retenons-nous de 2023?

Que ce soit à la télé, à la radio ou sur le net, le sujet économique de l'heure a certainement été la hausse des taux d'intérêt. Ce qui était, il n'y a pas si longtemps, considéré comme une mesure temporaire afin de freiner l'inflation s'est bel et bien poursuivi, se transformant en l'espace de 16 mois en pas moins de 10 hausses du taux directeur par la Banque du Canada.



Alors que l'emprunteur se voit de plus en plus contraint à faire des choix difficiles, l'investisseur, quant à lui, observe d'un tout autre œil la situation; il voit en ces hausses certains avantages dans la gestion de son portefeuille, et surtout, dans la gestion des risques encourus.

Avec une hausse si marquée du taux directeur, un rééquilibrage du portefeuille peut être très avantageux pour ceux qui désirent conserver leur exposition aux marchés tout en augmentant la partie sécuritaire de leurs investissements.

« Un rééquilibrage peut être très avantageux. »

Alors que par le passé, les placements sécuritaires étaient souvent boudés en raison de leurs taux anémiques, il n'est pas rare aujourd'hui de voir des taux de 4, 5, voire 6 % dans cette catégorie. Tout cela dépend bien évidemment de plusieurs facteurs, mais démontre que pour l'investisseur, la hausse des taux représente une occasion en or de sécuriser ses placements et, par le fait même, de s'assurer une certaine quiétude.

### Alors, que nous réserve 2024?

Un sondage de la Banque du Canada, réalisé auprès d'économistes et d'autres experts du marché financier, anticipe un début de baisse des taux pour le mois de mars 2024. Avec l'inflation, plus tenace que prévu et qui continue de faire pression sur les ménages canadiens, il est cependant impossible de prédire l'avenir.

Sachez que votre gestionnaire de patrimoine restera toujours le mieux placé afin de vous conseiller et de vous informer sur le climat économique actuel. Je vous invite à communiquer avec elle ou lui pour discuter des sujets qui vous préoccupent!

## Essentielle convention entre actionnaires



**ALAIN SAINT-JACQUES**

Coach expert en transfert d'entreprise

*Vous vous demandez si votre société en a besoin? C'est simple : dès qu'elle compte plus d'un actionnaire, la réponse est oui.*

Dans l'univers complexe des entreprises, où les intérêts et les dynamiques évoluent constamment, la convention entre actionnaires est un outil essentiel, mais souvent sous-estimé, pour préserver l'harmonie, la continuité et la réussite des affaires.

Je recommande fortement de la rédiger pendant le processus de démarrage ou dès qu'un deuxième actionnaire se joint à la société, puisqu'il est toujours plus facile de s'entendre quand les choses vont bien. Si toutefois ce n'était pas au sommet de vos priorités jusqu'à maintenant et que la relation entre les partenaires est encore bonne, il n'est pas trop tard.



### Elle guide la prise de décision

Une convention entre actionnaires définit la marche à suivre lorsque survient un événement malheureux, un retrait des affaires ou un conflit. Par exemple, que va-t-il arriver si un actionnaire néglige de tenir ses engagements à l'égard de la société ou s'il s'absente pour une durée prolongée et ne respecte pas ses engagements?

En établissant des règles de base, on se dote d'une feuille de route claire pour le bon fonctionnement de l'entreprise et on évite de se retrouver dans des situations ambiguës pouvant la déstabiliser.

### Elle facilite la gestion de différentes situations

Départ à la retraite, arrivée d'un nouvel acteur, faillite, invalidité, décès d'un actionnaire... la convention traite généralement d'importantes questions de transition.

Prenons l'exemple de Marc et Ève, qui sont partenaires en affaires. Marc décède subitement. Ses biens sont alors légués à son épouse, qui n'a jamais été impliquée dans les activités de l'entreprise auparavant. En l'absence d'un accord antérieur, Ève se retrouve avec un nouveau partenaire d'affaires, soit la succession de Marc. Dès que le liquidateur aura été identifié, il pourra, avec Ève, nommer des administrateurs et dirigeants.

« Il est toujours plus facile de s'entendre quand les choses vont bien. »

Cependant, il peut être complexe d'évaluer la valeur des actions de la personne décédée; Ève n'a pas nécessairement les moyens de racheter la part de la succession et l'épouse de Marc pourrait ne pas vouloir demeurer actionnaire. Cela met alors beaucoup de pression sur les actionnaires survivants et l'entreprise peut se trouver en péril.

### Elle simplifie la résolution de conflits

Dans les entreprises, grandes ou petites, chaque actionnaire apporte ses compétences, son capital et sa vision à la table. Cependant, cette diversité d'intérêts peut se transformer en source de désaccords si elle n'est pas encadrée de manière appropriée. Quand survient un conflit, il devient difficile de s'entendre. Une entente préalable permet d'utiliser plusieurs mécanismes de résolution de conflits.

Il est important de faire affaire avec un notaire ou un avocat spécialisé en droit des affaires pour la rédaction de votre convention entre actionnaires. Il s'agit d'un contrat qui vise à régir divers aspects de la propriété, de la gestion et du fonctionnement, il est donc essentiel de s'assurer qu'elle est conforme à la législation en vigueur et qu'elle protège les intérêts de toutes les parties concernées.

## Trois questions... sur les taux d'intérêt



### MICHEL DOUCET

Vice-président, stratège d'investissement et gestionnaire de portefeuille

*Ils influencent le paysage financier des emprunteurs et des épargnants de différentes manières.*

### 1 Quelles sont les raisons derrière les mouvements des taux d'intérêt?

Lorsque la Banque du Canada perçoit des signes d'inflation élevée ou de surchauffe économique, elle augmente son taux directeur. Pourquoi le fait-elle? Pour réaliser son seul mandat, qui est de maintenir une stabilité des prix définie par une inflation entre 1 % et 3 %.

Relever le taux directeur a une incidence sur l'ensemble des taux d'intérêt dans l'économie canadienne. L'emprunt devient plus coûteux pour les entreprises et les particuliers, ce qui réduit la demande de prêts et ralentit ainsi les dépenses. Moins d'argent en circulation dans l'économie contribue à limiter les pressions inflationnistes.

En somme, les mouvements des taux visent à équilibrer la croissance économique et la stabilité des prix.



### 2 Existe-t-il des avantages liés à l'augmentation des taux?

Les taux d'intérêt élevés peuvent ouvrir la porte à des occasions d'investissement attrayantes pour les épargnants, notamment dans les obligations récemment émises. Les obligations sont essentiellement des prêts que vous faites à une entreprise ou à un gouvernement.

En les conservant jusqu'à leur échéance, vous pouvez généralement vous attendre à récupérer le montant investi ainsi que les intérêts convenus. Ces derniers sont souvent influencés par la hausse des taux.

Pour une rare fois depuis 2007, le marché obligataire constitue une option intéressante par rapport aux actions. Ce choix présente l'avantage d'un potentiel de rendement solide tout en étant moins risqué. Contrairement aux actions, qui représentent une part de propriété dans une entreprise et sont plus sujettes aux fluctuations du marché, les obligations peuvent offrir aux investisseurs de la stabilité dans un environnement financier en constante évolution.

### 3 Comment naviguer dans les eaux agitées des taux d'intérêt?

Évitez de vous attacher aux prévisions ou de parier sur certaines occasions. Comme le souligne Ray Dalio, fondateur de Bridgewater Associates : « Ce que je ne sais pas sera beaucoup plus grand que ce que je sais. » C'est là que la diversification devient cruciale.

« Ce que je ne sais pas sera beaucoup plus grand que ce que je sais. »

En diversifiant vos investissements, vous réduisez le risque global de votre portefeuille, renforçant ainsi votre capacité à résister aux fluctuations du marché.

Toutefois, les occasions d'investissement comme celles précédemment mentionnées peuvent être complexes. C'est pourquoi il est important de faire appel à votre gestionnaire de patrimoine, qui pourra vous sortir du brouillard en vous aidant à choisir les bons investissements en fonction de votre situation financière et de vos objectifs. Il ou elle sera également en mesure de vous accompagner pour définir un plan financier solide et flexible qui peut s'adapter aux changements économiques et aux variations des taux, vous permettant de rester sur la bonne voie.

# Gestion de la dette et taux élevés : l'énigme à résoudre



**CÉDRIK CAPPELLI**

Conseiller principal en planification financière

*Taux d'intérêt élevés, inflation qui tarde à fléchir... plusieurs s'interrogent sur la meilleure façon de gérer leur dette. Qu'en est-il?*

Prenons l'exemple de Jean, père de deux enfants, qui a un solde hypothécaire de 150 000 \$ à 2,75 %, renouvelable en avril 2024. Il détient un portefeuille non enregistré de 100 000 \$.

En supposant un taux d'imposition marginal actuel de 40 % et de 27 % à la retraite, chaque dollar supplémentaire pourrait être investi en priorisant :

- REEE** : subvention de base de 30 % (fédéral 20 %, Québec 10 %) + 5 % de rendement = **35 %** (retraits inclus au revenu de l'étudiant)
- REER** : économie d'impôt de 40 % - 27 % d'impôt au retrait = 13 % + 3,65 % (rendement après impôt au retrait) = **16,65 %**
- CELI** : **5 %** de rendement à l'abri de l'impôt
- Portefeuille non enregistré** : 5 % de rendement - 40 % d'impôt = **3,75 %\***
- Prêt hypothécaire** de 5 ans à taux fixe renouvelable en avril 2024 = **coût annuel de 6,25 %**

## Faut-il opter pour un remboursement anticipé partiel du prêt hypothécaire?

Cotisant au maximum au REEE et au REER, Jean se demande s'il doit liquider son portefeuille non enregistré et utiliser l'argent pour rembourser partiellement son prêt hypothécaire. Après tout, pourquoi payer 6,25 % d'intérêt si l'on génère 3,75 % de rendement après impôt?

\* Hypothèse basée sur un portefeuille dynamique à 5 % de rendement annuel imposable après honoraires de 1 % déductibles d'impôt.

À première vue, c'est logique. Mais...

- La liquidation du portefeuille entraînerait-elle un gain en capital pouvant augmenter la facture fiscale?
- Comment Jean réagit-il à l'idée de liquider un actif de cette valeur? Cela nuirait-il à ses objectifs de retraite?
- Le marché actuel indique-t-il que c'est le bon moment pour vendre?
- Sans ce versement, le prêt hypothécaire sera-t-il tout de même remboursé avant sa retraite?
- Quelle est la probabilité que les taux hypothécaires restent élevés au-delà des 24 à 36 prochains mois? Devrait-on choisir un contrat hypothécaire à court terme?

## Et si Jean réorganisait sa dette?

Effectuer un remboursement anticipé partiel de son prêt hypothécaire lui permettrait de profiter du renouvellement pour lier une marge de crédit à faible taux à son prêt. Si les conditions devenaient plus favorables dans le futur (marché et intérêt sur emprunt), il pourrait emprunter cette somme pour la réinvestir dans le portefeuille et peut-être même revenir à son bilan initial. De plus, les intérêts pourraient être déductibles.

## Se donner une marge de manœuvre

Si vous approchez de la retraite, ajouter la flexibilité d'une marge de crédit à votre prêt hypothécaire peut vous avantager, car il sera plus difficile de vous qualifier à ce type de financement lorsque vous n'aurez plus de revenu d'emploi. Elle servirait de filet temporaire pour financer vos dépenses advenant une baisse de la valeur de vos portefeuilles de 10 à 20 % à court terme.



Attention, ce qui convient à Jean ne vous convient pas forcément! Discutez-en avec votre gestionnaire de patrimoine afin d'évaluer quel est le meilleur scénario pour vous.



**Siège social**  
1170, rue Peel, bureau 300  
Montréal (Québec) H3B 0A9

Ce document s'appuie sur des informations publiques obtenues de sources jugées fiables. Le contenu fiscal est notamment basé sur la législation et les politiques administratives publiées au moment de la rédaction. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins, et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux sont donnés à titre indicatif seulement, car ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marché. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins ne constituent aucunement une prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et prévisions figurant dans le présent document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins.

Desjardins Gestion de patrimoine est un nom commercial utilisé par Valeurs mobilières Desjardins inc. Valeurs mobilières Desjardins inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI).